

Compte-rendu de la réunion des associations du 30/03/2008

Participants:

Association « Abrazo » de Nimes (Robert Canonne)
Association « ACIA » de Nogent sur Marne (Ludovic Mjamed)
Association « El Caminito » de Saint Etienne (Leonardo Basmadyian)
Association « Etoile Argentine » de Paris (Mariana Bustelo)
Association « Les Barjos du Tango » du Mans (Armelle Leroi)
Association « Les Fondus du Tango » d'Aix les Bains (Suavet Christian)
Association « Le temps du Tango » de Montrouge (Philippe Leygue, Catherine Charmont, Pierre Le Hagre, Marc Pianko, Francine Piget, Muriel Collignon)
Association « Pari Tango » de Bagneux (Michel Kizilian)
Association « Pasional » de Montpellier (Christian Glaize)
Association « Plaisir Tango » de Nancy (Pierre Canals)
Association « Tango Bueno » de Laval (Marie-Christine Robin, Jean-Claude Chadaigne)
Association « Tango Duo » de Chamonix (Marie-Odile Mermillod)
Association « Tanguito Milonguero » de Nevers (Isabelle Berthot, Oscar Munoz, Pierre Lepage, Monique Lepage)
Mavek Svtkowski de Paris

Ouverture de la session à 10h30.

Après les préliminaires d'usage de bienvenue et de remerciement aux personnes présentes, le contexte et les buts de la réunion ont été précisés.

1. Contexte

En août 2007, une première réunion avait eu lieu pour que les Associations de Tango se connaissent et échangent leurs points de vue. De ce premier échange était née l'idée de créer une « Fédération des Associations » dont le but était d'échanger des informations et de mieux se connaître.

Depuis le Ministère de la Culture a mandaté Christophe Appril, Aurélien Djakouane et Maud Nicolas-Daniel pour une enquête auprès des associations en date du 11/12/2007.

Extrait de la lettre de mandat

[...] il est demandé aux trois personnes citées ci-dessus :

- * un panorama des pratiques dans le scope considéré
- * les données générales relatives aux emplois
- * le parcours et les compétences des personnes
- * une première estimation en termes d'impact juridique.....

S. Krikorian, rédacteur en chef de la « Salida » a contacté le Ministère qui a souhaité rencontrer un organisme représentatif des associations pour discuter.

Le Temps du Tango a transmis cette information via Internet et a suscité de nombreuses réactions.

2. Un certain nombre de « dangers » ont été identifiés :

* Codification du Tango

Les principales réactions ont mis en évidence les points suivants :

- comment codifier la culture autour du tango ?
- comment codifier l'expression de l'âme d'un pays (culture, poésie, musique, danse, peinture etc.) ?
- comment codifier le tango lui-même alors qu'il ne vit que par l'improvisation et la diversité de ses styles (« années 50 », milonguero, fantasia, nuevo, et bien d'autres)

* Aspect fiscal

La plupart des participants ont compris qu'il y avait un sous-entendu fiscal derrière cette enquête qui pose des questions concernant le nombre d'élèves, le prix des cours, la vente de produits dérivés. L'enquête vise-t-elle à remettre en cause le statut associatif qui fonctionne pour la plupart sur la base du bénévolat ?

* Aspect diplôme

Il est considéré que la mise en place d'un diplôme national édictant ce que doit faire, doit être, doit enseigner un maestro de tango argentin est totalement incongrue, alors que ce sont la diversité des méthodes, des connaissances, du vécu, des nationalités, de la sensibilité de chaque enseignant qui fondent cet art.

Ce point a suscité une discussion, il a été rappelé qu'actuellement n'existent que trois diplômes reconnus : le jazz, la danse contemporaine, la danse classique. Beaucoup de réactions sur les forums et les blogs de tango (exp : <http://diplome.tango.free.fr>)

3. Tour de table et débat.

Après de nombreuses discussions et débats il est ressorti les points suivants :

* Association/Fédération

Pourquoi ne pas créer une association qui réunirait les autres associations ? Une des réponses a été : c'est justement le rôle d'une Fédération qui a comme membres des personnes morales.

Finalement les participants sont tombés d'accord sur le principe de la création d'une Fédération avec en soulignant :

- le besoin d'une unicité d'expression
Pour défendre la spécificité du tango argentin, face à une volonté de codification, il est impossible de le faire en ordre dispersé, il faut parler d'une même voix.

- l'urgence

Eviter de se retrouver devant le fait accompli suite aux résultats de l'enquête du Ministère de la Culture.

- Les statuts

Ecrire rapidement les statuts les plus larges possible pour qu'ils conviennent à la majorité des associations : une idée de présidence tournante a été émise.

- La communication

La nécessité que les associations communiquent entre elles sur l'ensemble de la France. D'ores et déjà un certain nombre d'associations ont déclaré qu'elles étaient prêtes à diffuser les informations dans leurs régions.

- Région Est : « Plaisir Tango » de Nancy
- Région Rhône-Alpes : « El Caminito » de Saint-Etienne
- Région Languedoc-Roussillon : « Abrazo » de Nîmes
- Région Ouest : « Tango Bueno » de Laval
- Région Centre-Dijon-Orléans-Moulins-Bourges : « Tanguito Milonguero »

Conclusion de la réunion :

Il a été décidé :

- Le principe de la création d'une fédération
- Un appel à toutes les bonnes volontés pour y participer, l'animer (donner une âme) et pour cela faire une large diffusion du présent compte rendu (mails, courriers, blogs, forums, presse ...)
- La préparation des statuts qui devront être prêts avant le 16 avril 2008 en raison de la date de fin de l'enquête.

/Note du rédacteur : Pour faciliter les échanges je peux recueillir les propositions de statuts./

- Une réunion aura lieu à Lyon le samedi 26 avril à 14h30 à deux pas de la "place Bellecour" ! :

UGAB (Union Générale Arménienne de Bienfaisance)
12 rue Emile Zola
69002 Lyon

Lieu facile d'accès proche du métro, la place Bellecour est la mieux desservie des places lyonnaises.

- réunion dont l'ordre du jour est le suivant :
- discussion, correction, décision sur les statuts de la Fédération
- constitution du premier bureau d'au moins 3 membres (les membres du bureau de l'association « Le Temps du Tango » ne souhaitent pas faire partie du bureau), qui aura en charge
 - § le dépôt immédiat des statuts,
 - § de prendre contact avec le Ministère de la Culture,
 - § d'informer toutes les associations
 - § de recueillir les adhésions,
 - § de préparer une prochaine Assemblée Générale qui recueille les propositions du maximum d'associations et d'éventuelles modifications ou compléments aux premiers statuts ...
- principe de la désignation d'un représentant de la fédération par région administrative, en charge de la diffusion dans les deux sens de l'information, de l'organisation de toute réunion d'information qu'il (elle) jugerait utile, le but étant que la fédération soit le reflet de toutes les sensibilités partout en France

Fermeture de la session à 12h.

Muriel Collignon -2008-04-04